

**ENTENTE RELATIVE À  
L'ADHÉSION DE LA  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO A  
TV5**

## - PRÉAMBULE -

La présente Entente, conclue entre la Principauté de Monaco d'une part, et le Canada, la Confédération suisse, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la France, le Québec ainsi que les opérateurs TV5MONDE et TV5 Québec Canada d'autre part, fixe les conditions d'adhésion de la Principauté à TV5 de même que les modalités opérationnelles de cette adhésion n'ayant pas vocation à figurer dans la Charte de TV5.

### Article 1 : Évolution du capital de TV5MONDE

L'adhésion de la Principauté de Monaco en tant que gouvernement bailleur de fonds nécessite une modification de la composition de l'actionnariat de TV5MONDE afin d'intégrer le radiodiffuseur partenaire monégasque en proportion de la contribution annuelle pérenne de la Principauté de Monaco aux frais communs de la société.

Le radiodiffuseur partenaire monégasque est la Société nationale de programmes Monte-Carlo Riviera (MCR), entreprise à capitaux majoritairement publics, délégataire de la mission de service public audiovisuelle de la Principauté de Monaco et bénéficiant des garanties d'indépendance éditoriale usuelles des organismes audiovisuels publics.

La modification de l'actionnariat est opérée par le biais d'une augmentation de capital de 500 actions évaluées à la valeur nette comptable de l'action (quote-part de l'actif net), associée à une renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de préemption.

La nouvelle répartition du capital par gouvernement bailleur de fonds est la suivante :

Composition du capital social	actuelle		future	
	nombre d'actions	%	nombre d'actions	%
<b>ACTIONNAIRES</b>				
- France Télévisions	4 410	<b>49,00%</b>	4 410	<b>46,42%</b>
- France Médias Monde	1 137	12,64%	1 137	11,97%
- Arte France	296	3,29%	296	3,12%
- INA	157	1,74%	157	1,65%
<b>TOTAL France</b>	<b>6 000</b>	<b>66,67%</b>	<b>6 000</b>	<b>63,16%</b>
- SSR	1 000	11,11%	1 000	10,53%
- RTBF	1 000	11,11%	1 000	10,53%
- Radio Canada	600	6,67%	600	6,32%
- Télé Québec	400	4,44%	400	4,21%
- MCR			500	5,26%
<b>TOTAL</b>	<b>9 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 500</b>	<b>100,00%</b>

La modification de l'actionnariat sera initiée par le Conseil d'administration de TV5MONDE après signature par toutes les parties à la présente Entente de la Charte de TV5 afin qu'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TV5MONDE puisse procéder à l'augmentation du capital social correspondante.

Cette opération nécessitera l'acquisition au titre de l'adhésion de la Principauté de Monaco de 500 actions pour un montant de 84 757,55 Euros.

## **Article 2 : Financement apporté par la Principauté de Monaco à TV5MONDE**

La quote-part de financement des frais communs de TV5MONDE due par la Principauté de Monaco au titre de sa première année d'adhésion est fixée à 4 128 500 euros (montant exigible pour une année d'adhésion pleine).

Le montant de cette quote-part sera ajusté au *pro rata* de la durée s'écoulant entre la date de l'entrée en vigueur de la présente Entente et la fin de la première année d'adhésion de la Principauté de Monaco à TV5.

La quote-part de financement due par la Principauté pour les exercices postérieurs à sa première année d'adhésion sera fixée selon les conditions usuelles s'appliquant aux gouvernements bailleurs de fonds, conformément à l'article 20.1 de la Charte de TV5

## **Article 3 : Programmation**

L'adhésion de la Principauté de Monaco en tant que gouvernement bailleur de fonds nécessite une modification de la répartition des pourcentages de programmes.

La reprise par TV5MONDE de programmes en provenance de la Principauté de Monaco fera l'objet d'une comptabilisation à part dont il sera rendu compte au Conseil d'administration de TV5MONDE et à la réunion des Hauts Fonctionnaires selon les mêmes modalités que celles appliquées pour le bilan de la présence des émissions de la francophonie hors France sur les signaux de TV5MONDE.

À titre exceptionnel, et pour une durée allant de 2021 à 2024, soit celle du plan stratégique en cours, la France accepte que le volume de programmes monégasques repris par TV5MONDE soit décompté du temps d'antenne des programmes provenant de la France, tel qu'initié par l'Entente de Principe relative à TV5MONDE d'avril 2008. Le quota de programmes de chaque partenaire, repris par TV5 Monde, sera réévalué en 2024 pour application en 2025 afin de tenir en compte l'évolution des offres et des apports de chaque partenaire.

Dans ce contexte, les acquisitions de programmes sur frais spécifiques monégasques pourront faire l'objet de coproductions avec TV5MONDE sur frais spécifiques monégasques également, afin notamment de faciliter pour lesdites productions l'accès au bénéfice des mécanismes de soutien à la production existants en France. La Principauté de Monaco s'engage, dans le cadre de l'éventuelle constitution d'un dispositif similaire de soutien à la production monégasque, à ce que celui-ci soit ouvert de manière proportionnelle et mesurée à des coproductions françaises auxquelles TV5MONDE serait partie.

La rédaction de TV5MONDE pourra solliciter le représentant de MCR en vue de la couverture par la rédaction de TV5MONDE d'événements culturels monégasques dans les éditions et magazines réalisés par la rédaction de TV5MONDE, selon des modalités à définir au cas par cas entre, d'une part, MCR, d'autre part, TV5MONDE.

À compter de la première année de versement de sa contribution annuelle pérenne à TV5MONDE la chaîne dénommée à l'antenne TV5MONDE France Belgique Suisse prendra le nom de TV5MONDE France Belgique Suisse Monaco.

MCR pourra être sollicité par France Télévisions Publicité qui est la régie publicitaire de TV5MONDE, afin d'essayer de faciliter la prise de contact de cette dernière avec de potentiels annonceurs monégasques sur les antennes de TV5.

Dans la continuité des politiques menées par les gouvernements bailleurs de fonds, et des engagements pris par les Chefs des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie dans les déclarations issues des Sommets de la Francophonie visant à assurer la diffusion et la promotion de TV5 aux côtés des chaînes nationales publiques, la Principauté de Monaco prendra toutes les mesures appropriées, selon tous les modes de distribution et prioritairement les supports prédominants, afin de garantir le plus large accès à TV5MONDE sur son territoire.

#### **Article 4 : Entrée en vigueur**

La présente Entente entre en vigueur à la date à laquelle toutes les parties signataires à la présente Entente auront signé la Charte de TV5.

**Pour le Canada**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé ce jeudi 5 août 2021 à Montréal

*(Original signé)*

---

**Steven GUILBEAULT**  
**Ministre du Patrimoine canadien**

**Pour la Communauté française de Belgique**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé ce 30 septembre 2021 à Bruxelles

*(Original signé)*

---

**Pierre-Yves JEHOLET**  
**Ministre-Président**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé ce 30 septembre 2021 à Bruxelles

*(Original signé)*

---

**Bénédicte LINARD**  
**Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la**  
**Culture, des Médias et des Droits des**  
**Femmes**

**Pour la Confédération suisse**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé ce 27 octobre 2021 à Berne

*(Original signé)*

---

**Simonetta SOMMARUGA**  
**Conseiller fédéral, Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication**

**Pour la France**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé  
ce 10 septembre 2021 à Paris

*(Original signé)*

---

**Jean-Yves LE DRIAN**  
**Ministre de l'Europe et des Affaires**  
**étrangères**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé  
ce 6 septembre 2021 à Paris

*(Original signé)*

---

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN**  
**Ministre de la Culture**



**Pour le Québec**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé ce 30 novembre 2021 à Québec

*(Original signé)*

---

**Nathalie ROY**  
**Ministre de la Culture et des Communications**

**Pour la principauté de Monaco**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé ce 9 décembre 2021 à Monaco

*(Original signé)*

---

**Laurent ANSELMINI**  
**Ministre d'Etat**

**Pour TV5MONDE**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé

ce 21 octobre 2021 à Paris

*(Original signé)*

---

**Yves BIGOT**  
**Président Directeur général**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé ce

ce 22 octobre 2021 à Paris

*(Original signé)*

---

**Delphine ERNOTTE-CUNCI**  
**Présidente du Conseil d'administration**

**Pour TV5 Québec Canada**

En foi de quoi, après lecture, j'ai signé ce 3 novembre 2021 à Montréal

*(Original signé)*

---

**Marie-Philippe BOUCHARD**  
**Présidente-directrice générale**